

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue, le treizième (13e) jour d'avril 2021, à 15 h 25, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Carole Hubert-Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absent : Monsieur Marco Périgny, conseiller

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

2021-04-51

02 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT la situation de crise occasionnée par le COVID-19 et l'impossibilité de tenir la séance du conseil municipal devant public;

Il est proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que cette séance soit tenue à huis clos avec l'assentiment de tous les membres du conseil présent.

- Adoptée -

03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-04-52

Proposé par Mme Diane Jacob
Appuyé par Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter l'ordre du jour après l'ajout de quatre points aux affaires diverses :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos
- 03 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021
- 05 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2021
- 06 Adoption des états financiers au 31 mars 2021
- 07 Correspondance (résolutions)
- 08 Vacances des employés(es) municipaux
- 09 Fauchage des accotements
- 10 Demande de branchement aux services municipaux (eau + égout)
- 11 Demande relative à un permis ou à une licence
- 12 Dérogation mineure 41 rue de la Rive
- 13 Dossier procédure en démolition
- 14 Résolution projet à présenter au FRR (salle multifonction au 1160, Saint-Pierre)
- 15 Programme d'aide à la voirie locale (réfection de la route Berthiaume)
- 16 Réparation des surpresseurs à l'assainissement des eaux
- 17 Mutuelle de prévention – offre de service
- 18 Affaires diverses :
 - . 1 Étude par un géologue
 - . 2 Projet TECH 2019-2024
 - . 3 Reddition de comptes 2020 – voirie locale
 - . 4 Fibre optique 1160, Saint-Pierre

- 19 Questions :
20 Levée de la séance

— Adoptée —

04 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021

2021-04-53

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021.

- Adoptée -

05 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2021

Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4, s'informe sur les comptes à payer suivants : Ville de Saint-Tite (frais de glace pour enfants de l'extérieur : 2372.40 \$ (entente intermunicipale eau potable année 2020) : 14 298.93 \$, Réseau Velox (vérification sauvegarde et correction) 21.25 \$ par semaine)

2021-04-54

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en mars 2021 pour un montant de 8 586.51 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 mars 2021 pour un montant de 263 373.76 \$. D'approuver les salaires nets versés en mars pour un montant de 16 045.81 \$.

— Adoptée —

06 Adoption des états financiers au 31 mars 2021

2021-04-55

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 mars 2021. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 mars 2021 !

- Adoptée -

07 Correspondance (résolutions)

Aucun point à la correspondance

08 Vacances des employés(es) municipaux

Monsieur Michel Tremblay, conseiller demande s'il n'y a pas d'inconvénient en fonction des périodes choisies. Réponse de la directrice générale : Pour l'instant, il n'y en a pas, les travaux d'envergure ne sont pas encore prévus au calendrier. Faute d'ingénieurs à la MRC, les plans et devis tardent, à moins d'engager des firmes extérieures pour la conception des plans et devis. S'il y a lieu, les employés peuvent déplacer leurs vacances au besoin.

2021-04-56

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'accepter la demande de vacances des employés municipaux pour l'année 2021.

- Adoptée -

09 Fauchage des accotements

2021-04-57

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu de demander des soumissions par invitation pour le fauchage des accotements dans la municipalité de Hérouxville.

- Adoptée -

10 Demande de branchement aux services municipaux (eau + égout)

Deux demandes sont déposées au conseil pour le branchement aux services municipaux d'aqueduc et d'égout, l'un au 100 rue Odilon et l'autre au 335, rue Crête, donc 2 nouvelles résidences vont s'implanter sur notre territoire.

2021-04-58

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'accepter les demandes de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour le 100, rue Odilon et le 335, rue Crête. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée -

11 Demande relative à un permis ou à une licence

La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec avise la municipalité qu'une demande relative à un permis ou à une licence a été déposée devant leur instance. La nature de la demande en est un pour la production artisanale d'hydromel et liqueur de miel, incluant la vente pour consommation sur place sur une terrasse. L'endroit de l'exploitation est le 601, route Paquin.

2021-04-59

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu qu'à la lumière des informations déposées, ce conseil ne s'objectera pas à la demande de Ferme Apicole Mékinac inc. qui s'adresse à la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin d'obtenir un permis pour la production d'hydromel et liqueur de miel, incluant la vente pour consommation sur place sur une terrasse.

- Adoptée -

12 Dérogation mineure 41 rue de la Rive

Explication du dossier par Madame Chantal Paillé, inspectrice municipale et directrice générale adjointe. Suite à la décision de mettre en vente l'immeuble et à la réalisation d'un nouveau certificat de localisation, il a été démontré que le garage existant empiète dans la bande riveraine. Le certificat de localisation de 2011 présentait plutôt le cours d'eau comme un fossé. Pour conclure ce dossier, Madame Paillé a fait la vérification de la carte des cours d'eau fournie par la MRC de Mékinac, et il apparaît bel et bien comme étant un cours d'eau, donc, la demande de dérogation mineure avait raison d'être.

2021-04-60

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure touchant la propriété du 41, rue de la Rive;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un garage empiétant dans la bande de protection riveraine sur un maximum de 0,41 mètre par rapport à la norme de 10 mètres de la ligne des hautes eaux du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cet empiètement est considéré négligeable;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

D'appuyer la résolution numéro 03-04-21 du comité consultatif d'urbanisme qui recommande de régulariser l'implantation actuelle pour le garage et ses frises, comme démontré sur le certificat de localisation fait en 2021.

- Adoptée –

14 Résolution projet à présenter au FRR (salle multifonction au 1160, Saint-Pierre)

Le 2^e étage du bâtiment sis au 1160, Saint-Pierre peut être aménagé pour servir de salle de réunion, offrir des cours et il existe un programme de subvention qui peut servir à financer une partie de son aménagement.

2021-04-61

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene et il est résolu d'autoriser la présentation d'un projet au FRR qui permettra l'aménagement d'une salle multifonction au 2^e étage du bâtiment situé au 1160, Saint-Pierre.

- Adoptée –

15 Programme d'aide à la voirie locale (réfection de la route Berthiaume)

La demande au programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription, communément appelé « amélioration des rues » doit parvenir à Madame Marylène Le Houillier, conseillère politique de Madame Sonia Lebel, députée de Champlain avant le mercredi 14 avril 2021 à 16 h. La réfection de la route Berthiaume est privilégiée pour cette enveloppe. Elle est identifiée au programme triennal d'immobilisation de la municipalité.

2021-04-62

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale- projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2021-2022, pour la route Berthiaume. Les travaux consistent à refaire l'enrobé bitumineux dont l'estimation des travaux est de 130 000 \$.

- Adoptée -

16 Réparation des surpresseurs à l'assainissement des eaux

Les deux surpresseurs de la station d'assainissement des eaux ont besoin d'une remise à neuf pour assurer le fonctionnement optimal. Cependant, nous pouvons procéder un à la fois puisqu'une telle dépense n'avait pas été prévue au budget 2021.

2021-04-63

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'autoriser la dépense pour la réparation d'un surpresseur de la station d'assainissement des eaux. La compagnie qui effectuera le travail est Hibon inc. pour une somme approximative 5000 \$, avant taxes. Le deuxième surpresseur sera budgété et réparé en 2022.

- Adoptée -

17 Mutuelle de prévention – offre de service

Pour service semblable, il est possible d'économiser la moitié des coûts avec une autre mutuelle. L'un des avantages de faire partie d'une mutuelle de prévention est de faire des économies sur les cotisations à la CNESST tout en ayant un conseiller en prévention à notre disposition qui verra à vérifier avec nous, nos plans de protection liée au travail des employés.

2021-04-64

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'accepter l'offre de Zone SST pour faire parti de leur mutuelle de prévention en remplacement de Novo SST pour l'année 2022.

- Adoptée -

18 Affaires diverses :

. 1 Étude par un géologue

Discussion relevant du dossier de dérogation mineure présentée au point 12 de l'ordre du jour. Pour établir s'il s'agit bel et bien d'un cours d'eau, il serait alors préférable d'avoir l'avis d'un géologue.

2021-04-65

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de demander les services d'un géologue pour établir la présence des cours d'eau dans le secteur du 41 rue de la Rive.

- Adoptée -

. 2 Projet TECQ 2019-2024

La municipalité doit faire une nouvelle demande auprès du MAMH pour être éligible à l'enveloppe de la TECQ 2019-2023.

2021-04-66

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

Il est proposé par : Mme Carole Hubert Ruel
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent

déoulant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 2021-04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 2021-04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- Adoptée -

. 3 Reddition de comptes 2020 – voirie locale

Cette reddition de compte est faite annuellement à même le rapport financier de la municipalité et permet l'obtention de la compensation pour l'entretien du réseau routier local

2021-04-67

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a versé une compensation de 177 867 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est unanimement résolu :

QUE la municipalité de Hérouxville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet entretien des routes locales.

- Adoptée -

. 4 Fibre optique 1160, Saint-Pierre

Le déménagement des bureaux de la municipalité amène aussi le déplacement de certains services, dont la fibre optique. La municipalité

paie à la MRC de Mékinac, un montant de 100 \$ par mois pour chaque bâtiment utilisant la fibre optique.

2021-04-68

Proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'autoriser la dépense pour amener la fibre optique jusqu'au bâtiment situé au 1160, Saint-Pierre, ce qui permettra à la municipalité, de se brancher au service internet de la MRC de Mékinac et aux différents logiciels dont la municipalité a besoin au niveau de la géomatique.

- Adoptée -

19 Questions

Aucune question

20 Levée de la séance

2021-04-68

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de lever la séance à 16h31.

— Adoptée —